

## Délibération n° 2025-69

**Objet : Travaux de performance énergétique du groupe scolaire « Les Néfliers » - Actualisation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR/DSIL**

<b>Membres en exercice :</b>	<b>19</b>
<b>Présent.e.s :</b>	<b>14</b>
<b>Pouvoir.s :</b>	<b>5</b>
<b>Absent.e.s :</b>	<b>0</b>
<b>Votant.e.s :</b>	<b>19</b>

### ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

- 19 VOIX POUR
- 0 VOIX CONTRE
- 0 ABSTENTION

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

#### Acte certifié exécutoire :

- date transmission au contrôle de légalité : 22/12/2025
- date de publication : 23/12/2025

Pour extrait conforme,

Fait et délivré les jours, mois et an ci-dessus

# CONSEIL MUNICIPAL DE PARÇAY-MESLAY

## Séance du jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Parçay-Meslay, légalement convoqués le douze décembre, se sont réunis en séance publique, en Mairie principale, sous la présidence de Monsieur Bruno FENET, Maire.

#### **Présent.e.s :**

Monsieur Bruno FENET, Madame Christine BOULAY, Monsieur Damien MORIEUX, Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marie GALPIN, Monsieur Gérard BLANCHARD, Madame Stéphanie BORREGA, Madame Angélique BOUÉ, Madame Sophie CARTIER, Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Jean-Pierre GILET, Monsieur Jean-Dominique MARCHADIER, Monsieur Laurent MARCHAIS, Monsieur Matthieu TABURET.

#### **Ont donné pouvoir :**

Madame Agnès NARCY à Madame Eugénie TERRIEN, Monsieur Jean-Marc GILET à Monsieur Jean-Pierre GILET, Madame Brigitte RICHARD à Madame Marie-Christine CAUWET, Monsieur Géraud PAPON à Matthieu TABURET, Madame Slavica TANKOSKA à Monsieur Bruno FENET.

#### **A été élu secrétaire de séance à l'unanimité :**

Monsieur Matthieu TABURET.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le 23/12/2025

ID : 037-213701790-20251218-DELIB\_2025\_69-DE



**Monsieur le Maire expose :**

La commune de Parçay-Meslay poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique et de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves au sein de son groupe scolaire. Dans ce cadre, elle envisage de finaliser la rénovation intérieure du bâtiment par l'installation de lampes LED dans les espaces non encore équipés, permettant ainsi d'aboutir à un groupe scolaire entièrement doté de ce système d'éclairage performant.

Cette opération s'inscrit dans une démarche globale de modernisation des équipements publics et de réduction de l'empreinte énergétique, conformément aux priorités définies par l'État pour l'attribution des dotations DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Les travaux envisagés répondent en effet aux critères d'éligibilité de ces dispositifs, notamment :

- La rénovation des bâtiments scolaires (CGCT, art. R. 2334-1) ;
- L'amélioration de la performance énergétique, avec une réduction significative des consommations et des coûts de fonctionnement ;
- L'adaptation des infrastructures aux besoins éducatifs, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques locales.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à **31 089,60 € HT**. Afin d'en assurer le financement, la commune peut solliciter, auprès de l'État, une **subvention du montant maximum possible de DETR à hauteur de 40 % (soit 15 999,60 €)**.

Il est donc proposé au conseil municipal d'actualiser le plan de financement de l'opération en conséquence et en tenant compte des montants des marchés de travaux notifiés aux entreprises, comme suit :

DÉPENSES HT (€)		RECETTES HT	
Travaux remplacement de 147 blocs lumineux en LED	31 089,60	Subvention DETR/DSIL (40 %)	12 435,84
		Autofinancement communal (60 %)	18 653,76
<b>Total (100 %)</b>	<b>31 089,60</b>	<b>Total (100 %)</b>	<b>31 089,60</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2334-41 ;

Sur le rapport de Monsieur Bruno FENET, Maire, tel que transmis préalablement aux membres et tel que repris dans la présente ;

**Le Conseil Municipal,****Après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le plan de financement modifié des travaux de performance énergétique du groupe scolaire « Les Néfliers », tel que présenté *supra* ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès des services de l'Etat, l'attribution d'une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR/DSIL 2026 afin de contribuer au financement de cette opération ;
- **DIT** que les dépenses afférentes au financement de cette opération seront inscrites au Budget 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette opération.



Secrétaire de séance,

Matthieu TABURET

Le Maire,  
Président la séance,

Bruno FENET